

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 avril 2020 à 19 h
par Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations
avec les citoyens/des Communications et du Greffe
Monsieur Michael Tremblay, directeur du développement du territoire et des
études techniques
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture
Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur des travaux publics

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 02.

CA20 25 0080

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA20 25 0081

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 9, 19 et 24 mars 2020.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 9, 19 et 24 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

10 - Période de questions et requêtes du public.

Requérant	Membre visé	Question
M. Patrick McDonnell	M. le maire	<p>Je vous écris pour dénoncer des camionneurs qui livrent en dehors du temps légal dans le plateau Mont-Royal. Ce matin je me suis levé à 6 du matin pour trouver un camion stationner sur Roy Est, et qui restait la pendant @ 3 heures dans une zone de stationnement pour camions clairement marqués 8 hs à 21 h.</p> <p>J'ai appelé la police aux 911 et ne pas eus suite à m'ont appelé. Ce n'est pas la première fois que ça arrive; j'étais forcé de téléphoner aux 911 pour le camion de livraison de Jean Couteau qui livrait après 21 les dimanches sur St Dominique.</p> <p>Transports</p> <p>La circulation lourde (camions) est permise en tout temps sur les voies principales et seulement pour des fins de livraison locale sur les voies secondaires. Il est interdit de recevoir des livraisons par véhicules lourds qui nécessitent des manoeuvres de chargement et de déchargement entre 21 h et 8 h.</p> <p>Qui y a-t-il à faire?</p>
Mme Claudine Sauvadet	M. le maire	<p>Les infrastructures ne permettent pas la distanciation pour les déplacements en mobilité active. Particulièrement aux endroits suivants, où les services essentiels sont nombreux: Mont-Royal entre St-Urbain et Frontenac (4 grandes épiceries, 3 pharmacies et plusieurs fruiteries) Laurier entre Parc et Papineau Gauthier entre Bordeaux et Delorimier St Laurent entre des Pins et Mont-Royal Parc entre Bernard et St-Joseph Parc entre des Pins et Sherbrooke Saint-Hubert entre St-Grégoire et Boucher Fairmount entre St-Laurent et Parc St-Viateur entre St-Laurent et Parc Les sorties stations de métro (Laurier, Mont-Royal et Sherbrooke) donnant sur les artères avec trottoirs de moins de 2 m de large. La réallocation de voies de stationnement et de circulation en zones de distanciation pourrait être une des solutions à envisager. Avec l'arrivée des beaux jours qui va augmenter les déplacements actifs, quelles sont les mesures que vous allez prendre pour assurer des déplacements sécuritaires</p>
M. Alexis Vanasse	M. le maire	<p>Bonjour à tous,</p> <p>Je suis extrêmement préoccupé par la vitesse de plusieurs voitures sur ma rue résidentielle dans le Mile End.</p> <p>J'habite la rue Esplanade, entre Van Horne et Bernard, j'ai</p>

		<p>deux enfants qui jouent devant la maison à l'année longue, tout comme les nombreux autres enfants de mes voisins. Or, la vitesse à laquelle plusieurs voitures passent sur notre rue est non seulement inconcevable, mais carrément révoltante. Inutile de vous dire le danger que ces chauffards représentent pour les résidents de notre rue.</p> <p>C'est un problème qui inquiète mon voisinage immédiat depuis longtemps, et le confinement m'a vraiment permis d'en faire une observation exhaustive. Je pense que cette situation est au cœur des préoccupations de Projet Montréal et il est de notre devoir commun d'agir rapidement afin d'éviter toute catastrophe.</p> <p>Voici quelques pistes de solutions que j'aimerais que l'arrondissement envisage :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Des dos d'ânes BEAUCOUP plus élevés. Des dos d'ânes sont pourtant bien en places, mais ils sont clairement inefficaces, les gens ralentissent à peine. Un exemple pertinent d'un dos d'âne efficace est celui sur De L'épée entre Laurier et Fairmount. -Des barres/signes pour rétrécir la chaussée et donc ralentir le trafic. Il s'en trouve des centaines à Montréal. Ce serait un beau complément, assez économique d'ailleurs, aux dos d'ânes. -Radars policiers (pour observer les comportements routiers sur ma rue, je vous garantis qu'il s'agirait d'une mine d'or pour un policier avec radar). -Interdire la circulation aux non résidents (plus drastique, mais cohérent avec votre politique d'apaisement de la circulation et de réappropriation du quartier par les habitants). <p>Pour finir, s'il s'agit d'une question d'argent, je suis prêt à déboursier moi même de ma poche pour installer des dos d'ânes et cônes de ralentissement devant chez moi</p>
M. Stan Sawczyn	M. le maire	<p>Its becoming clear that there are more break ins occurring in the plateau, maybe less police walking around the parks and more patrolling the back alleys</p>
Mme Monique Lachapelle	M. le maire	<p>Bonjour,</p> <p>Ça fait 9 ans que j'habite près du Parc La fontaine sur Ave Duluth Est.</p> <p>Devant mon édifice, près d'une ruelle, les sacs de poubelles s'entassent et pas seulement le jour de la semaine où ils sont ramassés.</p> <p>Certains sont ouverts. Il y a toujours des déchets qui restent sur le trottoir.</p> <p>Plein de gens circulent sur nos trottoirs. Mettons que je ne suis pas très fière de ça.</p> <p><u>Question:</u> Est-ce que vous étudiez la possibilité de ne plus avoir de sacs noirs pour les déchets?</p> <p>On a déjà les bacs bruns. Peut-être avoir une petite poubelle pour les déchets qui ne sont pas supposés être en grosse quantité si on fait bien le recyclage et le compost.</p> <p>J'espère qu'il y a une solution à ce problème.</p> <p>Merci de votre attention,</p>
M. Brian Chauveau	M. le maire	<p>Bonsoir, ma question porte sur le controversé projet d'agrandissement du Dieu du Ciel. Je désire savoir si tout le processus de contestation est reporté en raison de la crise du coronavirus? Parce que vous n'avez pas voulu le reporter avant, nous avons dû recueillir les signatures nécessaires à l'ouverture d'un registre en faisant du porte à porte en pleine pandémie. Ce n'était pas idéal... aujourd'hui, je vois mal comment on pourrait ouvrir un registre ou tenir un référendum dans les conditions actuelles. Souhaitez-vous le faire de façon virtuelle? Merci. Bonne soirée!</p>

Mme Coralline Debroise	M. le maire	<p>Pour aller dans une direction d'autonomie alimentaire, et à l'échelle de notre arrondissement, que comptez-vous faire dans ce domaine ?</p> <p>Quels sont les outils, subventions, programmes, réglementations, conseils, etc ... qui permettraient aux citoyens de l'arrondissement d'avoir des poules, des potagers, des serres ? Pourrait-on imaginer à court terme avoir des serres sur nos toits, quels sont obstacles à lever pour ce type de projet? Merci !</p>
------------------------	-------------	--

10 - Période de questions des membres du conseil.

CA20 25 0082

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 679 383,84 \$, toutes taxes applicables, soit 226 461,28 \$ à chaque année de référence pour une durée de 3 ans à onze (11) organismes ci-après désignés, pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), et approbation des projets de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 226 461,28 \$, toutes taxes applicables, aux onze (11) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

D'approuver les onze projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, dont des copies sont jointes en annexes au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et qui sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1196616005

CA20 25 0083

Octroi d'un financement maximal de 207 662 \$ aux associations volontaires de commerçants du Plateau-Mont-Royal, financé par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (volet III « Besoins complémentaires » réservé aux associations volontaires de commerçants), et délégation au directeur du développement du territoire et des études techniques de l'approbation des projets, la signature des conventions financière avec les associations, l'approbation des demandes de versement et l'autorisation des dépenses.

ATTENDU que les associations des commerçants sont des regroupements volontaires de commerçants légalement constitués;

ATTENDU que l'application du volet III « Besoins complémentaires » du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal doit contribuer au dialogue et à rapprocher les gens d'affaires et motiver ceux-ci à travailler ensemble pour réaliser des projets qui auront un apport significatif sur le dynamisme commercial;

ATTENDU que l'objectif premier du Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est la mobilisation et la réalisation de projets qui ont un impact positif et qui devraient contribuer à favoriser le désir des gens d'affaires à s'unir afin de créer éventuellement une SDC;

ATTENDU que la délégation des responsabilités au directeur du développement du territoire et des études techniques quant à l'approbation des projets, la signature des conventions financières avec les associations, l'approbation des demandes de versements et l'autorisation des dépenses permettrait plus de flexibilité et d'efficience quant à la gestion de ce volet du fonds.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'accorder un financement maximal de 207 662 \$ aux associations volontaires de commerçants du Plateau-Mont-Royal, financé par le Fonds de dynamisation des rues commerciales (volet III « Besoins complémentaires » réservés aux associations volontaires de commerçants).

D'autoriser le directeur du développement du territoire et des études techniques à, au nom du conseil d'arrondissement, approuver les projets, signer les conventions financières relatives à la présente résolution, approuver les demandes de versement et autoriser les dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1208046003

CA20 25 0084

Octroi d'un soutien financier totalisant la somme de 127 992,72 \$, toutes taxes applicables, à huit (8) organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), et approbation des projets de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'octroyer un soutien financier totalisant la somme de 127 992,72 \$, toutes taxes applicables, aux huit (8) organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le

cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

Organisme	Projet et période	Montant
Resto Plateau	Création d'un milieu de vie par et pour la communauté Avril 2020 à mars 2021	25 000 \$
Santropol Roulant inc.	Une popote pour De Lorimier? Avril 2020 à mars 2021	25 020 \$
Partage et solidarité	Lutte contre le gaspillage alimentaire PMR Avril 2020 à mars 2021	22 010 \$
Groupe Information Travail inc.	Projet de propreté Milton Parc Mars 2020 à novembre 2020	22 000 \$
Ateliers d'Éducation populaire du Plateau	Le jardin du partage Avril 2020 à novembre 2020	9 000,20 \$
Parrainage civique Montréal	Initiation à l'informatique pour personnes présentant une déficience intellectuelle Avril 2020 à mars 2021	15 000 \$
La Fondation Travail Sans Frontière inc.	Espace Vert - Insertion sociale et agriculture urbaine Juin 2020 à octobre 2020	4 962,52 \$
Centre le Beau Voyage inc.	Hors les murs Avril 2020 à octobre 2020	5 000 \$

D'approuver les huit projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers, dont des copies sont jointes en annexes au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et qui sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1206616001

CA20 25 0085

Contribution de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide pour un montant maximal de 100 000 \$, à même les surplus de l'arrondissement et ce, afin de soutenir financièrement les organismes communautaires dans leurs efforts d'aide aux personnes les plus vulnérables de la société.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De contribuer au Fonds d'urgence COVID-19 de Centraide pour un montant maximal de 100 000 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

De déléguer au directeur d'arrondissement l'approbation des demandes de versements et l'autorisation de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1203945007

CA20 25 0086

Octroi de contributions financières totalisant la somme de 50 000 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 50 000 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, pour la période et le montant indiqués.

Organisme	Activité	Montant
Société de développement commerciale pignons rue Saint-Denis	Projet de fleurissement du domaine public sur 1,4 km entre les rues Roy et Gilford.	10 000 \$
Société de développement commerciale pignons rue Saint-Denis	Installation de 20 à 30 stèles avec photos d'archives et vignettes explicatives sur la rue Saint-Denis entre les rues Roy et Gilford.	10 000 \$
Société de développement de l'avenue du Mont-Royal	Implantation de deux stations d'eau lors des foires commerciales de la saison estivale 2020.	5 000 \$
Société de développement du boulevard Saint-Laurent / Société développement de l'avenue du Mont-Royal / Société de développement commerciale pignons rue Saint-Denis	Accompagnement des SDC du Plateau vers une transition écologique visant le zéro déchet.	25 000 \$
TOTAL :		50 000 \$

D'approuver les projets de convention à cet effet, dont les copies sont jointes en annexe au dossier décisionnel;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement suppléant ou, en son absence, la mairesse suppléante substitut;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1203945006

CA20 25 0087

Octroi de contributions financières totalisant la somme de 9 105 \$, taxes incluses, aux organismes désignés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'accorder des contributions financières non récurrentes totalisant 9 105 \$, aux organismes énumérés ci-dessous, au montant indiqué en regard de chacun d'eux:

Organisme	Activité	Montant
Alliances 3e Âge	Pique-Nique communautaire « <i>Les Supervoisins</i> »	300 \$
Communauté Saint-Urbain	Conversation publique sur le site de l'Hôpital Hôtel-Dieu	500 \$
Maison d'Aurore	Fête de quartier et distribution de végétaux	3 105 \$
Maison de l'Amitié	Foire agriculture urbaine « <i>Cultivons le Plateau</i> »	4 000 \$
Plein Milieu	Dépannage Alimentaire	1 200 \$
TOTAL :		9 105 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1203945005

CA20 25 0088

Délégation à la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'approbation des demandes de versements et de l'autorisation de dépenses dans le cadre de la Politique de l'enfant - Édition 2020, pour un montant maximal de 92 183,18 \$ pour la réalisation de huit (8) projets.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

De déléguer à la directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social l'approbation des demandes de versements ainsi que l'autorisation de dépenses dans le cadre du programme de la Politique de l'enfant - Édition 2020 d'un montant de 92 183,18 \$ pour la réalisation de huit (8) projets.

Nom du projet	Coût estimé du projet
1. Aide aux devoirs dans les bibliothèques en partenariat avec le YMCA du Parc	21 640 \$
2. Bonification de l'enveloppe du programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM)	10 000 \$
3. Offre de cours de natation gratuits pour les enfants de 4 mois à 17 ans habitant	5 000 \$

un HLM	
4. Programme « Nager pour survivre » avec les écoles primaires de l'arrondissement	5 000 \$
5. Offrir des places subventionnées dans les camps de jour pour les enfants en HLM	41 143,18 \$
6. Animation du skatepark	2 400 \$
7. Achat de matériel pour les ludothèques dans les parcs	3 000 \$
8. Achat de matériel ludique et sportif - Chalet Laurier (parc Sir-Wilfrid-Laurier)	4 000 \$
Total	92 183,18 \$

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, et cette dépense est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.07 1208509001

CA20 25 0089

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 29 février 2020.

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et ville (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce, à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 29 février 2020, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1205237002

CA20 25 0090

Nouvel avis de motion relatif au maintien d'enseignes d'intérêt sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

NOUVEL AVIS DE MOTION

Un nouvel avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter pour adoption un règlement qui visera à

assurer la mise en valeur d'enseignes patrimoniales sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et, plus précisément, d'interdire le retrait des enseignes présentées au sommaire décisionnel pendant l'élaboration d'une stratégie d'encadrement des enseignes de valeur patrimoniale.

40.01 1195924002

CA20 25 0091

Adoption du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2020-02).

VU l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

VU l'article 132 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) et l'article 169, de l'annexe C, de cette Charte;

ATTENDU QU'il est souhaitable de faciliter la compréhension et l'application du cadre régissant la composition et le fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'identifier plus adéquatement les règles à cet effet dans le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme;

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020, et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (2020-02)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1202583001

CA20 25 0092

Adoption du Règlement (2020-03) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2020 (2019-14).

VU les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1);

VU l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

VU l'avis de motion du présent règlement dûment donné lors de la séance ordinaire du 9 mars 2020, et le dépôt du projet de règlement lors de cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
 appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement (2020-03) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2020 (2019-14)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1200482001

CA20 25 0093

Adoption du Règlement (01-277-86) modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin d'autoriser l'usage parc ou place dans certaines zones.

VU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

VU l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite reconnaître, dans sa réglementation, la création de deux parcs et de quatre places, ainsi que l'agrandissement d'une place;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite assurer la pérennité de ces espaces et lieux publics qui, actuellement, ne bénéficient pas d'un zonage adéquat;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable à la présente modification réglementaire lors de sa réunion du 14 janvier 2020;

ATTENDU QU'une assemblée publique s'est tenue le 25 février 2020;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
 appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le *Règlement (01-277-86) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, afin d'autoriser l'usage parc ou place dans certaines zones.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1198339007

CA20 25 0094

Adoption d'une résolution abrogeant la résolution CO00 02765 autorisant la construction d'une plate-forme élévatrice enclouonnée dans la cour avant du bâtiment situé au 1287, rue Rachel Est.

ATTENDU QUE l'intervention peut dorénavant se faire de plein droit et que la dérogation mineure accordée (résolution # CO00 02765) n'est donc plus utile;

ATTENDU QU'une lettre de désistement à cette dérogation mineure, signée par le requérant, a été soumise à la Direction;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 18 février 2020 à la nouvelle proposition;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité, rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter la résolution abrogeant la résolution CO00 02765 accordée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), autorisant la construction d'une plate-forme élévatrice enclouonnée dans la cour avant du bâtiment situé au 1287, rue Rachel Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1208339004

CA20 25 0095

Adoption de la résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser l'aménagement d'une salle de spectacle au deuxième étage du bâtiment situé au 1875, avenue du Mont-Royal Est.

ATTENDU QUE le projet vise à pérenniser des activités artistiques sur l'avenue du Mont-Royal Est;

ATTENDU QUE des études acoustiques ont été produites afin de développer des mesures de mitigation adaptées au bâtiment et au type de spectacle présenté;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 17 décembre 2019;

ATTENDU QU'une assemblée publique s'est tenue le 25 février 2020;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter la résolution à l'effet:

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), l'aménagement d'une salle de spectacle au deuxième étage du bâtiment situé au 1875, avenue du Mont-Royal Est, et ce, en dérogation à l'article 127.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), aux conditions suivantes:

- Que la superficie maximale de plancher occupée à des fins de spectacles soit d'au plus 170 m²;
- Que la salle de spectacles soit localisée au deuxième étage;
- Que l'accès de l'établissement sur l'avenue du Mont-Royal Est soit muni d'un sas d'entrée;
- Que les accès à l'espace occupé à des fins de spectacles soient munis d'une porte;
- Que le système de son soit muni d'un limiteur de niveau sonore fixant la puissance sonore maximale à un niveau de 90 dB«c»;
- Que l'établissement ne présente pas de spectacle de musique;
- Que l'établissement se procure un permis d'occupation du domaine public pour les bacs à déchets déposés sur le domaine public;

- Qu'un rideau acoustique soit installé et maintenu à l'intérieur devant les fenêtres du deuxième étage;
- Que la composition des murs et du toit comprennent minimalement les éléments présentés au point 5 du rapport R-241019-1 de la firme Acoustika Lab, daté du 24 octobre 2019, qu'une étude acoustique soit réalisée et transmise à l'arrondissement, attestant que les niveaux sonores dans les logements adjacents sont respectés, et ce, avant l'émission du certificat d'occupation;
- Que soit déposée une garantie monétaire de 10 000 \$ avec la demande de permis de transformation valide jusqu'au parachèvement et la conformité de l'ensemble des travaux de transformation et au respect des conditions exigées ou qu'un mandat de surveillance de chantier soit confié à un architecte.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08).

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 12 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1205924001

CA20 25 0096

Adoption du premier projet de résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08), afin d'autoriser le remplacement d'un auvent par une marquise en façade, et le réaménagement de l'entrée du bâtiment situé au 180, rue Maguire.

ATTENDU QUE l'ajout des mains courantes permettrait de se conformer aux exigences du Code de construction du Québec et d'assurer la sécurité des résidents;

ATTENDU QUE le remplacement des marches de béton, des murets en briques et de l'auvent par une marquise contribuerait à la bonification de l'apparence du bâtiment;

ATTENDU QUE l'ajout de la marquise permettrait de protéger la façade des intempéries tout en assurant un meilleur confort aux résidents.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable au projet à sa séance du 10 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marie Plourde

et résolu :

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

D'autoriser en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), le remplacement d'un auvent par une marquise en façade et le réaménagement de l'entrée du bâtiment, et ce, en dérogation aux articles 54, 58 et 349.1, du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le tout, aux conditions suivantes:

- Que la marquise ait une saillie maximale de 2 mètres et qu'elle soit en acier galvanisé peint en noir;
- Que les mains courantes soient d'une hauteur de 36 pouces et qu'elles soient en aluminium peint en noir;
- Que le rendu visuel et les plans soient révisés afin de confirmer la continuité du revêtement au sol de pierre Saint-Marc jusqu'à la limite du trottoir
- Que la finition des marches soit en pierre calcaire Saint-Marc;

- Que la porte soit à deux battants avec panneaux vitrés latéraux;
- Que le revêtement métallique situé au-dessus de l'imposte de la porte d'entrée soit retiré;
- Que la nouvelle bande au sol soit située à la limite avant et latérale est du terrain et qu'elle soit en acier corten en retrait de 0,75 m du trottoir;
- Que des bacs de plantation permanents en acier corten comportant des végétaux d'une superficie minimale de 0,90 m² soient installés de chaque côté de l'escalier d'entrée;
- Qu'un aménagement paysager soit prévu dans les marges avants et latérales du bâtiment avec des végétaux plantés en pleine terre.

De décréter qu'en plus des objectifs et critères prévus au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2005-18), les critères d'évaluation suivants s'appliquent:

- Que la forme de la marquise soit amincie afin de présenter un profil plus sobre.
- Que, dans la mesure du possible, les colonnes situées sous la marquise soient retirées.

De fixer l'assemblée publique requise en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1) à une date et dans un lieu à déterminer.

D'appliquer, advenant le défaut du requérant de se conformer, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08).

De décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1208339003

CA20 25 0097

Levée de la séance.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Richard Ryan

et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 avril 2020. Il est 19 h 51.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2020.
